

Les femmes autochtones, l'absence de logement et la violence fondée sur le genre au Canada

Par Susie Taylor, Robert Sager et Enehikhare Osawaru

Termes clés : itinérance et absence de logement

Selon diverses perspectives autochtones, l'itinérance va bien au-delà de l'absence de logement. Elle correspond aussi à une coupure des liens avec la terre, la communauté et la langue, ainsi qu'à la difficulté de se sentir connecté, culturellement, spirituellement, émotionnellement ou physiquement, à l'identité autochtone. [Pour en savoir plus, cliquez ici](#). En tenant compte de cette perspective, nous employons le terme plus restreint « absence de logement » pour désigner spécifiquement l'absence d'un logement stable et adéquat.



L'absence de logement et les Autochtones canadiens

Les Premières Nations, les Inuits et les Métis sont beaucoup plus susceptibles d'être sans logement, en situation de logement précaire (logement inabordable, inadéquat ou instable) ou en situation d'itinérance chronique (sans logement pendant six mois ou plus) que les Canadiens non autochtones. Un dénombrement ponctuel réalisé entre 2020 et 2022 auprès des personnes sans logement au Canada a révélé que :

- Bien que 5 % de la population canadienne s'identifie comme autochtone, les personnes autochtones sont largement surreprésentées parmi les personnes sans logement : 24 % se sont identifiées comme membres des Premières Nations, 6 % comme Métis et 2 % comme Inuit.
- La grande majorité des personnes autochtones sans logement étaient en situation d'absence de logement chronique : 75 % des répondants des Premières Nations, 73 % des Métis et 80 % des Inuit.
- La majorité des répondants autochtones (55 %) ont connu l'absence de logement pour la première fois lorsqu'ils étaient enfants.

Absence de logement et colonisation

L'écart entre les expériences d'absence de logement vécues par les personnes autochtones et non autochtones au Canada est une conséquence directe de la colonisation. La séparation des enfants autochtones de leurs familles, que ce soit par les pensionnats, la rafle des années 60 ou les placements d'enfants, est fortement associée à l'absence de logement. Le facteur le plus fortement associé au fait d'être visiblement non logé au Canada est l'expérience des organismes de protection de la jeunesse ; les enfants autochtones sont environ quatre fois plus susceptibles que les enfants non autochtones d'être pris en charge par ces organismes. Les enfants autochtones sont également beaucoup plus susceptibles que les enfants non autochtones d'être sans logement et d'être exposés à la violence, y compris à la maltraitance sexuelle à l'égard des enfants. Ce risque est plus élevé chez les enfants dont les parents ou les membres de la famille immédiate ont fréquenté un pensionnat. Ces expériences négatives vécues durant l'enfance sont fortement associées, à l'âge adulte, à la pauvreté, au chômage, aux diagnostics en santé mentale, à la consommation de substances psychoactives et à l'implication dans le système de justice, autant de facteurs de risque liés à la situation de non-logement.

L'absence de logement et les femmes autochtones

Les femmes autochtones sont beaucoup plus susceptibles d'être sans logement que les femmes non autochtones. Elles sont également plus susceptibles de vivre dans des lieux non protégés, comme des campements, et de connaître une « itinérance cachée » (hébergement temporaire chez des proches, séjour dans des véhicules ou autres formes de logement précaire). De nombreuses femmes autochtones choisissent cette option plutôt que de recourir aux refuges, en raison de préoccupations liées à la sécurité ou au risque de perdre leurs enfants au profit des organismes de protection de la jeunesse. Ainsi, les « dénombrements » de l'absence de logement chez les femmes autochtones sous-estiment généralement l'ampleur de leur exposition à des conditions de logement dangereuses.

Les lois coloniales discriminatoires, combinées aux déplacements forcés liés au système des réserves et aux pensionnats, ont restreint l'accès des femmes autochtones à la terre et leur capacité d'en faire usage, ce qui a contribué à l'instabilité actuelle en matière de logement et à la pauvreté intergénérationnelle

- La Loi sur les Indiens excluait les femmes des Premières Nations et leurs enfants de l'obtention du statut, des droits issus des traités et des droits fonciers s'ils épousaient des partenaires non autochtones. The Indian Act contained no provisions for marital real property until 2013, leaving First Nations women's property rights unprotected in cases of spousal separation or death.
- Jusqu'en 2013, la Loi sur les Indiens ne prévoyait aucune disposition concernant les biens immobiliers matrimoniaux, ce qui laissait les droits de propriété des femmes des Premières Nations sans protection en cas de rupture du mariage ou de décès d'un conjoint.
- Le sous-financement chronique du logement dans les réserves et dans l'Inuit Nunangat a entraîné des conditions de logement surpeuplées, intergénérationnelles ou dangereuses. En 2021, 42 % des femmes des Premières Nations vivant dans les réserves, 31 % des femmes inuites et 19 % des femmes métisses vivaient dans des logements nécessitant des réparations majeures, comparativement à 16 % de la population générale.

Le manque de logements adéquats dans les réserves et au sein de l'Inuit Nunangat contribue aux déplacements vers les centres urbains. Bien que cette mobilité puisse offrir la perspective de meilleures conditions socioéconomiques, elle entraîne, pour de nombreuses femmes autochtones, une augmentation de la pauvreté et du risque d'absence de logement.



Absence de logement et violence fondée sur le genre

La violence est la principale cause de l'absence de logement chez toutes les femmes canadiennes, et les femmes autochtones sont touchées de manière disproportionnée par la violence ([Violence sexiste et violence conjugale, IST et santé publique](#)). Les femmes autochtones qui fuient la violence sont exposées à un risque accru de traite des personnes; au Canada, plus de 90 % des trafiquants sont connus de leurs victimes et les recrutent en leur offrant un logement, de la nourriture ou des substances. Le logement précaire et l'itinérance cachée placent les femmes dans des situations où elles sont plus vulnérables au sexe de survie, à la traite des personnes et à d'autres formes de violence. Ces expériences de violence peuvent ensuite mener à une situation de non-logement, d'absence d'abri ou d'absence de logement chronique.

Environ 25 % des jeunes sans logement au Canada s'identifient comme 2ELGBTQI+, alors qu'ils ne représentent que 5 à 10 % de la population.

L'homophobie et la discrimination fondée sur le genre font partie de l'héritage colonial du Canada, qui a réprimé les expressions autochtones de la diversité de genre et sexuelle par des politiques d'assimilation forcée. Les personnes autochtones de la diversité de genre sont confrontées à des désavantages multiples : elles sont encore plus susceptibles que les personnes non autochtones de diverses identités de genre de vivre sans logement et sont beaucoup plus à risque de subir de la violence. Ainsi, 86 % des femmes autochtones 2ELGBTQI+ ont vécu de la violence entre partenaires intimes.



La VFG et l'absence de logement comme facteurs de maladie

La violence fondée sur le genre et l'absence de logement sont tous deux des facteurs prédictifs de maladie. Les traumatismes subis par les personnes ayant été victimes de violence fondée sur le genre ou de maltraitance d'enfant sont associés à des diagnostics de santé mentale, à la consommation de substances psychoactives et à des comportements sexuels à haut risque, qui augmentent tous le risque de contracter une ITSS. Les troubles liés à l'usage de substances psychoactives et les diagnostics de santé mentale peuvent à la fois causer, et être une conséquence, de l'absence de logement. L'absence de logement est associée à toute une série de problèmes médicaux, notamment des infections des tissus mous, des troubles respiratoires, des maladies chroniques, des troubles du sommeil et des blessures. Le fait de vivre sans logement peut créer des obstacles au diagnostic, au traitement, en particulier pour les maladies nécessitant des soins continus, et au suivi. De nombreuses personnes en situation d'absence de logement ont recours aux services d'urgence plutôt qu'à un médecin de famille en raison des difficultés à obtenir une carte d'assurance maladie sans adresse fixe, à prendre rendez-vous sans téléphone et à disposer de la stabilité nécessaire pour planifier et se présenter à un rendez-vous. La stigmatisation et la discrimination dans les soins de santé, liées au fait de vivre sans logement, à la consommation de substances ou à l'identité autochtone, contribuent également aux iniquités en santé.



Quelles sont les implications pour la santé publique ?

Un logement stable et sécuritaire ne constitue qu'un élément d'une approche décolonisante visant à s'attaquer aux iniquités en santé vécues par les peuples autochtones au Canada. Du point de vue de la santé publique, il est essentiel de reconnaître l'interconnexion entre des enjeux tels que la violence coloniale, la violence fondée sur le genre, la pauvreté, le logement dangereux ou inaccessible, la consommation de substances psychoactives et les expériences de maladie. Les interventions de santé publique qui s'attaquent au logement ou aux problèmes de santé liés à l'absence de logement devraient être dirigées par des personnes autochtones, tenir compte des traumatismes et être axées sur les forces. Elles devraient, dans la mesure du possible, faire appel à des pairs et à des Aînés, et intégrer des approches de guérison culturellement adaptées, la réduction des méfaits et un soutien psychosocial pour les personnes ayant vécu une situation d'absence de logement.